

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Résidence mutualiste Pierre Laroque - Conseil à la vie sociale - Représentation de la Ville

Mme Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La résidence mutualiste Pierre Laroque, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, est située 6, rue Docteur Henri Berger à Dijon, dans le quartier de la Toison d'Or.

Elle a été réalisée par l'Office Public de l'Habitat OPAC, la Ville de Dijon apportant le terrain ainsi que son soutien financier. Sa gestion est assurée par la Mutualité Française Côte d'Or Yonne.

La résidence Pierre Laroque a ouvert ses portes en janvier 2009 et comporte quatre-vingt-dix places.

Elle vient de réunir son premier conseil à la vie sociale dont les membres ont souhaité que la Ville soit représentée dans cette instance.

Compte tenu de la volonté de la Ville de mener une action commune avec cette structure en direction des aînés, il est proposé de réserver une suite favorable à la sollicitation présentée.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 - désigner le représentant de la Ville au conseil à la vie sociale de la résidence Pierre Laroque;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Désignation de Mme Revel-Lefèvre pour représenter la Ville
au conseil à la vie sociale de la résidence Pierre Laroque

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2009

